

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 27 juin 2014 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 20 juin 2014.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, SCHWARTZ Norbert, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, KOCHERT Jacky, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra, BASTIAN Gabriel, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

Mme WENNER Sylvie a donné procuration à M. HUCK Jean-Claude
Mme CADENE-SCHULIK Francine a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie
Mme DHEURLE Joëlle a donné procuration à Mme DAMBACHER Sandra
M. FISCHER Joseph a donné procuration à Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Norbert SCHWARTZ, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture et publiées par affichage le 02/07/2014 et le 10/07/2014.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point "18. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES" est rajouté à l'ordre du jour)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014
2. COMPTES DE GESTION 2013 - VILLE – EAU - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS
3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 - VILLE - EAU - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE
5. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU
6. REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2014
7. REPARTITION DES SUBVENTIONS "JEUNESSE-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS" POUR L'EXERCICE 2014
8. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 8.1. ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG
 - 8.2. ASSOCIATION SPORT TWIRL DE WISSEMBOURG
 - 8.3. ASSOCIATION SHOTOKAN TRADITIONNEL ALSACE DU NORD

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

- 8.4. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE – WISSEMBOURG – DÉPLACEMENT
- 8.5. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG - GYMNASES
- 8.6. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE WISSEMBOURG
- 8.7. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG
- 8.8. ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE WISSEMBOURG
- 8.9. OFFICE DE TOURISME DE WISSEMBOURG
- 8.10. ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE
9. OFFICE DU TOURISME : REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR 2013
10. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET VILLE
11. AVENANT À LA CONCESSION / HIPPODROME DE LA HARDT
12. CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE POUR SUPPORT D'UN ORGUE DANS L'ÉGLISE SAINT JEAN - AVENANT N°01
13. CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR
14. CHASSE - AGRÉMENT D'UN NOUVEL ASSOCIÉ - LOTS N°01, 02 ET 06
15. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
16. RECRUTEMENTS D'APPRENTIS
17. RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
18. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES
19. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
20. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 18 juin 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. COMPTES DE GESTION 2013 - VILLE – EAU - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Monsieur Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est élu Président de séance à l'unanimité (28 voix). M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2013, il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph)

- d'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 - VILLE - EAU - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAEHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Monsieur Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est élu Président de séance à l'unanimité (28 voix). M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif 2013 VILLE DE WISSEMBOURG dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2013 :

VILLE DE WISSEMBOURG

RECETTES	15 032 568,30 €
DEPENSES	13 920 245,00 €
EXCEDENT au 31/12/2013	1 112 323,30 €
* Fonctionnement	2 239 760,84 €
* Investissement	- 1 127 437,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif 2013 SERVICE EAU dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2013 :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

SERVICE EAU

RECETTES	1 199 198,24 €
DEPENSES	984 630,45 €
EXCEDENT au 31/12/2013	214 567,79 €
* Exploitation	66 468,49 €
* Investissement	148 099,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif 2013 LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS 1° TR dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2013 :

LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° TR

RECETTES	1 914 394,13 €
DEPENSES	2 157 378,48 €
SOLDE au 31/12/2013	- 242 984,35 €
* Fonctionnement	- 231 809,36 €
* Investissement	- 11 174,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif 2013 LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS 2° TR dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2013 :

LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2° TR

RECETTES	1 615 810,07 €
DEPENSES	1 717 214,01 €
SOLDE au 31/12/2013	- 101 403,94 €
* Fonctionnement	152 553,19 €
* Investissement	- 253 957,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif 2013 LOTISSEMENT GUMBERLÉ dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2013 :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

LOTISSEMENT GUMBERLÉ

RECETTES	2 008 340,59 €
DEPENSES	2 191 011,26 €
SOLDE au 31/12/2013	- 182 670,67 €
* Fonctionnement	2 330,00 €
* Investissement	- 185 000,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif 2013 ZA LA PÉPINIÈRE dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2013 :

ZA LA PÉPINIÈRE

RECETTES	1 722 009,01 €
DEPENSES	1 677 632,77 €
EXCEDENT au 31/12/2013	44 376,24 €
* Fonctionnement	- 110 763,58 €
* Investissement	155 139,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif 2013 QUARTIER STEINBAECHEL dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2013 :

QUARTIER STEINBAECHEL

RECETTES	932 874,33 €
DEPENSES	1 133 515,35 €
SOLDE au 31/12/2013	- 200 641,02 €
* Fonctionnement	9 000,00 €
* Investissement	- 209 641,02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'approuver le compte administratif 2013 LOTISSEMENT DES 4 VENTS dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2013 :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

LOTISSEMENT DES 4 VENTS

RECETTES	166 059,92 €
DEPENSES	332 119,84 €
SOLDE au 31/12/2013	- 166 059,92 €
* Fonctionnement	0,00 €
* Investissement	- 166 059,92 €

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE

M. le Maire revient en salle de séance. M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, garde la présidence.

Dans le cadre de la reprise du résultat de fonctionnement 2013 au budget 2014, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph) d'affecter ce résultat comme suit :**

	En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)	1 828 881.54 €
Virement à la section d'investissement (B)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (C) DEFICIT	410 879.30 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2013 (A) - (B) + (C)	2 239 760.84 €
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 313 000.00 €
Solde disponible	926 760.84 €
Affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	926 760.84 €
Pour.....	
B) DEFICIT AU 31/12/2013	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2013	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

<u>Pour information :</u>	Solde d'investissement au 31/12/2013 :	- 1 127 437.54 €
	Crédits reportés 2013 :	
	Dépenses d'investissement :	249 000.00 €
	Recettes d'investissement :	64 000.00 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU

Dans le cadre de la reprise du résultat d'exploitation 2013 au budget 2014, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph)** d'affecter ce résultat comme suit :

	En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)	48 230.04 €
Virement à la section d'investissement (B)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (C) DEFICIT	18 238.45 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2013 (A) - (B) + (C)	66 468.49 €
Affectation obligatoire *à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible Affecté comme suit : *affectation complémentaire en réserves (compte 1068) *affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur Pour.....	0.00 € 66 468.49 € 66 468.49 €
B) DEFICIT AU 31/12/2013 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2013 Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

<u>Pour information :</u>	Solde d'investissement au 31/12/2013 :	+ 148 099.30 €
	Crédits reportés 2013 :	
	Dépenses d'investissement :	58 000.00 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

6. REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2014

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt huit voix pour et une abstention (BASTIAN Gabriel) d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2014 comme suit :

Football Club Wissembourg	1 665 €
Football Club Altenstadt	2 379 €
Handball Club Wissembourg	1 283 €
Remparts Athlétisme Club Wissembourg	1 843 €
Volley Club Wissembourg	380 €
Tennis Club de Wissembourg	2 810 €
Tennis Club d'Altenstadt	2 725 €
Compagnie des Archers de Wissembourg	854 €
Karaté-Do Shotokan Club Wissembourg	393 €
Société de Tir	659 €
Cercle Echecs Wissembourg	596 €
Sport Twirl de Wissembourg	735 €
Pétanque Club de Wissembourg	369 €
Ginga Bahiana Capoeira	455 €
Tennis de Table Nord Alsace	1 112 €
Arts martiaux - AIKIDO	566 €
SKTAN Karaté	618 €
Secouristes Français Croix Blanche	200 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

Amicale des Sapeurs Pompiers de Wissembourg	200 €
Les Echos des 3 Pays (Ancien Rallye trompes)	200 €
Société d'accordéonistes	200 €
Training Club Canin	200 €
Société d'aviculture	200 €
Amicale des Donneurs de sang	200 €
Association Les petites cigognes	200 €
Foyer Rural d'Altenstadt - Marche	130 €
Foyer Rural d'Altenstadt - Club des Dames	130 €
Foyer Rural d'Altenstadt - Patchwork	130 €
ACL Cyclo Loisirs	130 €
Chorale St Charles	130 €
Chorale Ste Cécile	130 €
Cercle des Aînés	130 €
Scouts et guides de France	130 €
Air Modèle Club la Croix du Sud	130 €
Gymnastique Volontaire	130 €
Patchouli	130 €
Wissembourg en Arts	130 €
Hip Hop Masterpeace	130 €
Association Pour un autre monde	130 €
Inter Société d'Altenstadt	130 €
Médaillés Militaires	100 €
Amicale Les diables bleus	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et une abstention (BASTIAN Gabriel) d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2014 comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

Basket Club Wissembourg ⁽¹⁾	4 914 €
Judo-Club Wissembourg ⁽²⁾	1 521 €
Club Vosgien ⁽³⁾	200 €
Association Rayon de Soleil ⁽⁴⁾	130 €

Les conseillers suivants ne participent pas au vote

(1) DHEURLE Joëlle

(2) TYBURN Jean-Max

(3) PFEFFER Jean-Louis

(4) FEYEREISEN-HAINE Evelyne

TOTAL GÉNÉRAL	29 957 €
---------------	----------

Les crédits sont prévus à l'article 657410 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

7. REPARTITION DES SUBVENTIONS "JEUNESSE-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS" POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les subventions "Jeunesse-soutien aux associations" pour l'exercice 2014 comme suit :

Football Club Wissembourg	992 €
Football Club Altenstadt	3 290 €
Basket Club Wissembourg ⁽¹⁾	4 026 €
Handball Club Wissembourg	1 818 €
Remparts Athlétisme Club Wissembourg	2 906 €
Volley Club Wissembourg	160 €
Tennis Club de Wissembourg	3 354 €
Tennis Club d'Altenstadt	4 282 €
Compagnie des Archers de Wissembourg	1 210 €
Karaté-Do Shotokan Club Wissembourg	1 210 €
Judo-Club Wissembourg ⁽²⁾	2 618 €
Société de Tir	602 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

Cercle Echecs Wissembourg	1 306 €
Sport Twirl de Wissembourg	858 €
Pétanque Club de Wissembourg	64 €
Ginga Bahiana Capoeira	864 €
Tennis de Table Nord Alsace	922 €
Arts martiaux - AIKIDO	1 338 €
SKTAN Karaté	1370 €
Training Club Canin	250 €
Hip Hop Masterpeace	250 €
TOTAL	33 690 €

Les conseillers suivants ne participent pas au vote

(1) DHEURLE Joëlle pour le Basket Club Wissembourg

(2) TYBURN Jean-Max pour le Judo-Club de Wissembourg

Les crédits sont prévus à l'article 657432 fonction 422 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8. DEMANDES DE SUBVENTION

8.1. ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'organisation, par l'association du Festival International de Musique de Wissembourg, en collaboration avec les conservatoires de KARLSRUHE et de STRASBOURG, de 9 à 10 concerts du dimanche qui se dérouleront dans la période d'octobre 2014 à juin 2015, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 4 000 € à cette association.

Cette subvention est destinée à couvrir les cachets versés aux artistes ainsi que les frais d'organisation.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8.2. ASSOCIATION SPORT TWIRL DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Sport Twirl de Wissembourg sollicite le versement de la subvention

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

d'occupation des gymnases par les jeunes pour l'année 2013 :

Montant total des locations jeunes :

- 1^{er} semestre 2013 : 929,50 €
 - 2^{ème} semestre 2013 : 750,25 €
- TOTAL : 1 679,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 175,82 € représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence, à cette association.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8.3. ASSOCIATION SHOTOKAN TRADITIONNEL ALSACE DU NORD

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour la saison 2013/2014 :

Montant total des locations jeunes pour la saison 2013/2014 : 228 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 159,60 € représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence, à cette association.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8.4. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE – WISSEMBOURG – DÉPLACEMENT

Dans le cadre de sa participation au championnat de France individuel et par équipe, l'association de Tennis de Table Nord Alsace – Wissembourg a dépensé une somme de 9 154,88 € pour la saison 2013/2014 pour les déplacements hors Région Alsace.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances propose unanimement une participation à hauteur de 40 %, soit 3 661,95 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 3 661,95 € dans les conditions exposées ci-dessus.

8.5. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG - GYMNASES

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Tennis de Table Nord Alsace - Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour le deuxième semestre 2013 :

Montant total des locations jeunes : 2ème semestre 2013 : 481,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement à l'association Tennis de Table Nord Alsace Wissembourg d'une subvention de 336,87 € représentant 70 % du montant des locations jeunes dans les conditions exposées ci-dessus.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

8.6. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE WISSEMBOURG

Pour fêter les 200 ans des Sapeurs-Pompiers de Wissembourg, l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Wissembourg organise une exposition intitulée « les Pompiers de Wissembourg » qui aura lieu à la grange aux Dîmes du 12 juillet au 21 septembre 2014.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances propose unanimement une subvention de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 4 000 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers dans les conditions exposées ci-dessus.

8.7. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de différentes compétitions (hors Région ALSACE), le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg a dépensé, au cours de la saison 2013, 6 310,78 € pour les déplacements de ses athlètes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

La commission des finances propose unanimement une participation de 40 %, soit 2 524,31 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 524,31 € à l'association Rempart Athlétisme Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

8.8. ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE WISSEMBOURG

L'association du football club de Wissembourg sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg destinée à couvrir leurs frais de gaz et d'électricité pour les années 2012 à 2014.

La commission des finances propose unanimement une subvention de 1 986,53 € pour 2012 et 2013.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 986,53 € à l'association Football Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

8.9. OFFICE DE TOURISME DE WISSEMBOURG

L'office de tourisme de Wissembourg, en collaboration avec la société HDR, a réalisé et mis en place son nouveau site Internet. A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 2 470 € correspondant à 50% du coût HT de ce nouveau site.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances propose une participation de 25 % de la Ville.

Considérant que Mmes et MM. Jean-Louis PFEFFER, Gabriel BASTIAN, Boz ABEELACK, Veyssel CAN, Elisabeth WECKER, Anne-Marie WENDLING, Martial KELLER, Isabelle MATTER, Sandra FISCHER-JUNCK, Didier BODOT, Joëlle DHEURLE, Zehra AKSOY, Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER, conseillers municipaux, ont été désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein de l'Office de Tourisme de Wissembourg, conformément aux statuts de cette association,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

Considérant que le conjoint de Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE occupe la fonction de vice-président de l'Office de Tourisme,

Vu l'article L 2541-27 du code général des collectivités territoriales qui précise que le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal ne peuvent pas prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires,

Dans ces conditions, il est fait application de l'article L 2541-4 du code général des collectivités territoriales qui permet au reste des membres du conseil municipal de délibérer valablement, exception faite des règles de quorum lorsque la moitié ou plus de la moitié des élus municipaux est personnellement intéressée à l'affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement de 1 235 € à l'Office de Tourisme dans les conditions exposées ci-dessus.

8.10. ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE

L'association de prévention routière organise régulièrement des campagnes de sensibilisation des jeunes face aux dangers de la route. En particulier, cette association forme les agents de la police municipale de Wissembourg pour leurs interventions au niveau des écoles primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler.

C'est pourquoi, cette association sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

La Commission des Finances propose unanimement le versement d'une subvention de 100 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement de 100 € à l'association de Prévention Routière dans les conditions exposées ci-dessus.

9. OFFICE DU TOURISME : REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR 2013

Considérant que Mmes et MM. Jean-Louis PFEFFER, Gabriel BASTIAN, Boz ABEELACK, Veysel CAN, Elisabeth WECKER, Anne-Marie WENDLING, Martial KELLER, Isabelle MATTER, Sandra FISCHER-JUNCK, Didier BODOT, Joëlle DHEURLE, Zehra AKSOY, Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER, conseillers municipaux, ont été désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein de l'Office de Tourisme de Wissembourg, conformément aux statuts de cette association,

Considérant que le conjoint de Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE occupe la fonction de vice-président de l'Office de Tourisme,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

Vu l'article L 2541-27 du code général des collectivités territoriales qui précise que le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal ne peuvent pas prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires,

Dans ces conditions, il est fait application de l'article L 2541-4 du code général des collectivités territoriales qui permet au reste des membres du conseil municipal de délibérer valablement, exception faite des règles de quorum lorsque la moitié ou plus de la moitié des élus municipaux est personnellement intéressée à l'affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le reversement du produit de la taxe de séjour 2013 à l'office du tourisme de Wissembourg.

Le montant s'élève à 8 834,35 €.

Les crédits sont prévus à l'article 7396 fonction 01 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

10. PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte d'une créance irrécouvrable pour un montant de 46,11 €.

Il est à noter que ce passage en perte sur créances irrécouvrables décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Il est également rappelé que toutes les procédures de poursuite ont été utilisées par la Trésorerie de Wissembourg pour le recouvrement de cette créance.

Les crédits sont prévus à l'article 6541 fonction 01 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

11. AVENANT À LA CONCESSION / HIPPODROME DE LA HARDT

Vu la délibération du 18 décembre 2012 portant autorisation pour le renouvellement de la concession du terrain de la Hart au profit de la société des courses,

Vu le PVA provisoire établi par Monsieur PETTIKOFFER, Géomètre à Wissembourg,

Considérant qu'en raison d'une division parcellaire permettant de délimiter définitivement les différentes parties de l'hippodrome faisant partie de la concession,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la signature d'un avenant à la concession portant révision de la désignation cadastrale et de la superficie des terrains concédés. Aussi, la concession porte désormais sur les parcelles dont la dénomination cadastrale provisoire est relatée ci-dessous :

Section 7A n° 2/54 avec 16ha68a77ca
Section 7A n° 3/54 avec 5ha89a70ca
Section 7A n° 4/54 avec 2ha07a71ca
Section 7A n° 5/54 avec 63a81ca
Section 7A n° 8 /54 avec 68a89ca
Section 7A n° 11/54 avec 6ha66a34ca
soit une surface totale de 32ha65a22ca.

Les autres dispositions de la délibération du 18 décembre 2012 restent inchangées.

- M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette concession.

12. CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE POUR SUPPORT D'UN ORGUE DANS L'ÉGLISE SAINT JEAN - AVENANT N°01

La Ville de Wissembourg a conclu en date du 16 octobre 2013 un marché relatif à la construction d'une tribune devant supporter le futur orgue de l'église Saint Jean, ce marché a été passé avec l'entreprise CBA basée à MUNDOLSHEIM (67450) pour un montant de 137 621,51 euros HT.

L'avenant n°01 soumis à l'approbation des conseillers municipaux portent, d'une part, sur des travaux en plus value, suite notamment aux demandes des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et, d'autre part, sur des positions en moins value.

Les positions en plus value sont les suivantes:

- plaques de plâtres hydrofuges en sous face de structure (demande DRAC):	3 315,00 € HT
- fourniture et pose de platines complémentaires:	414,00 € HT
-frais de transport dus au changement de type de bois (demande de la DRAC):	300,00 € HT
- fourniture et pose de protections complémentaires (garde corps et limon):	2 912,00 € HT
- mise en peinture du plafond:	5 341,70 € HT

Les positions en moins value sont les suivantes:

- bardage bois:	2 923,20 € HT
- enduisage:	720,00 € HT
- mise en peinture des voiles:	2 465,40 € HT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

En tenant compte des plus value et des moins value relatées ci-dessus, le montant final de l'avenant s'élève à 6 174,10 euros HT, il entraîne une augmentation de 4,86 % du montant du marché faisant passer le marché de 137 621,51 euros HT à 143 795,61 euros HT.

Montant initial du marché en euros HT	137 621,51 € HT
Montant de l'avenant n°01 en euros HT	6 174,10 € HT
Montant du marché après avenant en euros HT	143 795,61 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer le projet d'avenant n°01 ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à sa passation.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

13. CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR

La société Gaz et Réseau Distribution France (GrDF) a sollicité la Ville de Wissembourg afin de convenir d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur le périmètre communal d'équipements techniques nécessaires au déploiement d'un projet intitulé "Compteurs Communicants Gaz".

Ce projet est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations

Le projet de convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville met à disposition de GrDF des emplacements pour l'installation des équipements techniques et cela pour une durée de 20 ans à compter de son entrée en vigueur.

En contre partie de la mise à disposition des sites, GrDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 euros HT par site équipé.

Vu le projet de convention,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

14. CHASSE - AGRÉMENT D'UN NOUVEL ASSOCIÉ - LOTS N°01, 02 ET 06

Par courrier en date du 12 juin 2014, le Président de l'Association des chasseurs du Mundat nous a fait part de sa demande tendant à l'agrément d'un nouvel associé:

Monsieur Jean Philippe ZOOG

L'Association des Chasseurs du Mundat loue les lots de chasse n^{os}1, 2 et 6 de Wissembourg ainsi que les lots contigus n^{os}1, 2 et 3 de Schleithal. Après accord du Conseil Municipal de Schleithal le 22 mars 2006 et du Conseil Municipal de Wissembourg le 28 mars 2006, le nombre d'associés a été calculé comme si les lots de chasse précités constituaient un lot de chasse unique. Conformément au cahier des charges des chasses communales, le nombre de cartes d'associés autorisés a été fixé à 21.

L'agrément par les Conseils Municipaux de Schleithal et de Wissembourg de Monsieur Jean Philippe ZOOG porterait à 10 le nombre d'associés agréés détenteurs de cartes en cours de validité.

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2006 au 1er février 2015,

Vu l'avis de la commission consultative de chasse,

Vu la demande introduite en date du 12 juin 2014 par Monsieur Didier GREBMAYER, Président de l'Association des Chasseurs du Mundat,

Vu les pièces et déclarations communiquées à l'appui de sa demande,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'agrément du nouvel associé dans les conditions exposées ci-dessus.

15. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce point avait été évoqué lors de la précédente réunion du Conseil Municipal. Le règlement adopté par le Conseil Municipal précédent a été transmis à chaque conseiller municipal à titre de base de travail permettant à chacun de faire ses observations et propositions en vue de l'adoption du nouveau règlement.

Considérant

- que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation",

- qu'il y a lieu pour le Conseil Municipal de la Ville de Wissembourg, installé le 4 avril 2014 consécutivement à son élection le 27 mars 2014, d'adopter un tel règlement,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

- que le projet de règlement a été transmis à chaque conseiller municipal (par mail le 12 juin et par courrier le 13 juin) à titre de base de travail permettant à chacun de faire ses observations et propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement intérieur ci-annexé.

16. RECRUTEMENTS D'APPRENTIS

En juin 2012, le Conseil Municipal avait créé un poste d'apprenti en CAPA Travaux Paysagers. L'apprenti a effectué ses deux années et souhaite désormais poursuivre jusqu'au bac professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

- à compter du 1er juillet 2014 la prolongation du recrutement de l'apprenti pour préparer le bac professionnel « aménagements paysagers ». La durée d'apprentissage est deux ans
- M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

L'apprenti continue à être affecté au Centre Technique Municipal.

La participation aux frais de formation sera communiquée par le Centre de Formation des Apprentis d'Obernai au mois d'août.

La rémunération des apprentis est basée sur un pourcentage du SMIC fixé réglementairement selon son âge, l'année d'apprentissage avec une majoration selon le niveau de diplôme.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

****Informations****

17. RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux articles L2224.5, L1411-3 et R1411-7 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'à la loi 95-127 du 8 février 1995 complétée par le décret 2005-236 du 14 mars 2005,

Le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement pour 2013 a été remis à chaque conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation dudit rapport annuel comportant 2 parties :

- partie financière
- partie technique

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

18. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. La commission fait également des propositions d'aménagement qui sont régulièrement prises en compte et intégrées dans un programme annuel.

La législation prévoit qu'un rapport annuel soit établi et présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel d'accessibilité.

19. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Pour information, suite à la délibération du 27 mai 2014, le directeur des services fiscaux a procédé à la nomination des commissaires titulaires et suppléants, membres de la commission communale des impôts directs, comme suit :

Commissaires titulaires :

- Charles GRUSSEMER
- Pierre MILESI
- Pierre NEU
- Michel RISS
- Frédéric ROTT
- Etienne SAUER
- Joseph STOLL
- Hubert WENDEL

Commissaires suppléants :

- Alfred BAER
- André FRISON
- Gilbert HIEBEL
- Robert MOCHEL
- Edouard ORTH
- Jean-Paul SCHOEN
- Bernard TONY
- André WEITZEL

20. DIVERS

➤ **Programme des visites des services municipaux prévus dans les prochains jours:**

- Ce samedi 28 juin de 9h à 12h : présentation des services techniques, visite du chantier de l'orgue St Jean et visite du Centre technique municipal
RDV en salle Jean Monnet à 9h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 27 juin 2014

- Lundi 30 juin de 16h à 17h30 : visite des services administratifs
RDV à l'accueil de la mairie à 16h. Nous clôturerons la visite vers 17h15 pour permettre à ceux qui y participent de se rendre à la réunion de la Communauté de Communes.

NB : Compte-tenu des inscriptions reçues, la date prévue le mardi 1er juillet est annulée.

➤ **Prochaines manifestations :**

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

➤ **Premier numéro de "W magazine" :** journal de Wissembourg – Altenstadt – Weiler à parution trimestrielle et non plus semestrielle

➤ **Organisation scolaire rentrée 2014**

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h30.